

MAIRIE de
PARON
89100



Téléphone 03.86.83.93.93
Télécopie 03.86.83.93.91

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2011

(articles L. 2121-7 et R. 2121-8
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le douze décembre deux mille onze à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, en séance publique, en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : M. Bernard CHATOUX, maire, président, M. Jean-Claude VERGNOLLES, M. Christian JACQUES, Mme Marie-Cécile DURAND-VIEL, M. Michel GUILLOT, Mme Anne CARILLER, M. Michel BOUCHERON, Mme Françoise BLONDEAU-DOUGY, adjoints, Mme Valentine VETTORI, Mme Janine FAHRNER, Mlle Marie-Thérèse CHICOUET, M. Roger DEMÉSY, Mme Nicole NOYER (arrivée à 18 h 40), M. Claude DEGRÉMONT, Mme Odile IMBERT, M. René ROLIN, Mme Danielle GOURRAUD, M. Jean-Marc CHAFFAROD, Mme Anne-Marie DEBAIS, M. Francisco NEVES (départ à 19 h 30), Mme Micheline FLIZOT, M. Jacques TIBY, Mme Nathalie PERRICHON (arrivée à 18 h 40), M. Alain FOUCHY, Mme Simone DURANTON et M. Jean-Luc GUILLOTON, conseillers

Était excusé : M. Maxime BAILLY (pouvoir à Mme CARILLER)

Secrétaire de séance : M. Francisco NEVES (jusqu'à 19 h 30) – Mme Nathalie PERRICHON (à partir de 19 h 30)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, maire, qui procède à l'appel nominal.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Francisco NEVES est nommé secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2011

Monsieur NEVES donne lecture du compte rendu de la séance du 7 novembre 2011 qui, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation d'attributions consentie par le conseil municipal :

- Décision du 9 novembre 2011 – Marché de travaux pour la création d'un office et de locaux annexes au complexe Roger Treillé – Lot 1 VRD, espaces verts, clôture avec CANO TP, 1 route de la Mission, 89100 PARON – Montant de la dépense : 27 003,29 € HT soit 32 295,93 € TTC ;
- Décision du 9 novembre 2011 – Marché de travaux pour la création d'un office et de locaux annexes au complexe Roger Treillé – Lot 2 Gros œuvre, menuiserie intérieure, isolation, carrelage avec FONTAINE SA, 15 rue des Longues Raies, 89100 SENS – Montant de la dépense : 100 460,76 € HT soit 120 151,07 € TTC ;
- Décision du 15 novembre 2011 – Marché de travaux pour la création d'un office et de locaux annexes au complexe Roger Treillé – Lot 4 Menuiserie extérieure, serrurerie avec SENS MIROITERIE, rue de la Fontaine d'Azon, 89100 SAINT-CLÉMENT – Montant de la dépense : 13 500,00 € HT soit 16 146,00 € TTC ;
- Décision du 15 novembre 2011 – Marché de travaux pour la création d'un office et de locaux annexes au complexe Roger Treillé – Lot 5 Electricité avec PERTIN GRESSE, 1 rue du Général Leclerc, 89100 SAINT-CLÉMENT – Montant de la dépense : 7 960,82 € HT soit 9 521,14 € TTC ;
- Décision du 15 novembre 2011 – Marché de travaux pour la création d'un office et de locaux annexes au complexe Roger Treillé – Lot 6 Plomberie, chauffage gaz, VMC avec ZIEGLER, 2 rue de l'Artisanat, 89100 PARON – Montant de la dépense : 9 073,00 € HT soit 10 851,31 € TTC ;
- Décision du 15 novembre 2011 – Marché de travaux pour la création d'un office et de locaux annexes au complexe Roger Treillé – Lot 7 Peinture avec SIP, 3 rue de l'Artisanat, 89100 PARON – Montant de la dépense : 4 517,00 € HT soit 5 402,33 € TTC ;
- Décision du 15 novembre 2011 – Marché de travaux pour la création d'un office et de locaux annexes au complexe Roger Treillé – Lot 8 Cuisiniste avec HENRIOT, 7 rue du Commerce, 89100 SENS – Montant de la dépense : 28 963,64 € HT soit 34 640,51 € TTC ;
- Décision du 24 novembre 2011 – Marché de travaux pour l'aménagement paysager du giratoire RD 81 et des abords avec VIEUX CHAMPAGNE Paysage SARL, 1 route de Corberon, 77370 VIEUX-CHAMPAGNE – Montant de la dépense : 58 899,00 € soit 70 442,20 € TTC ;
- Décision du 24 novembre 2011 – Avenant au marché de travaux pour l'entretien courant des chaussées et enduits superficiels sur des voiries communales – Programme 2011 avec SCREG, ZI Macherin, rue de Rome, 89470 MONÉTEAU – Montant de l'avenant : 5 263,55 € HT soit 6 295,25 € TTC – Montant initial du marché : 97 285,29 € HT soit 116 353,21 € TTC – Nouveau montant : 102 548,84 € HT soit 122 648,42 € TTC ;
- Décision du 28 novembre 2011 – Marché de travaux pour la création d'un office et de locaux annexes au complexe Roger Treillé – Lot 3 Charpente métallique, couverture, bardage avec Constructions NOGUES, ZI Les Gâtines, 89170 SAINT-FARGEAU – Montant de la dépense : 44 821,00 € HT soit 53 605,91 € TTC ;
- Décision du 1er décembre 2011 – Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du parvis de l'église Sainte-Florence – Mission de base – Phase études avec EXPRESSION VERTE, 1 impasse des Ruelles, 89380 APPOIGNY – Montant de la dépense : 3 826,09 € HT soit 4 576,00 € TTC.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

La mission d'assistance et de conseil confiée à DEXIA DS Services en vue de l'élaboration du document d'évaluation des risques professionnels de la mairie de Paron est à présent achevée. Monsieur le Maire en dresse un bilan succinct. Parmi les 587 risques identifiés, 45 risques ont été classés en zone rouge (à améliorer en priorité), 201 risques en priorité orange (à améliorer dans un second temps) et 341 risques en priorité verte

(pas d'amélioration à apporter dans l'immédiat). Il résulte de cette étude que les actions de prévention déjà mises en œuvre permettent de limiter les actions correctives à mener.

A la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 26 septembre au 27 octobre 2011, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de modernisation du barrage de Saint-Bond.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée municipale les remerciements reçus :

- de l'association de l'école Théodore de Bèze pour l'appui technique apporté par la commune lors de la réalisation du marquage du parking de l'établissement ;
- de Monsieur Philippe MOTTRON et des artistes ayant exposé leurs œuvres à l'occasion de la rétrospective des 10 ans du pôle culturel ;
- des commerçants de la place de la Fraternité pour la contribution de la commune et le soutien de la municipalité à l'occasion du 1er Marché de Noël ;
- du Service d'Accueil Familial Départemental de Sens pour la mise à disposition de la salle polyvalente dans le cadre de la réunion annuelle des assistants familiaux.

Enfin, Monsieur le Maire transmet au conseil municipal l'invitation de la directrice de l'école Paul Bert à la fête de Noël qui aura lieu le 15 décembre.

DELIBÉRATIONS

Arrivée de Mesdames NOYER et PERRICHON à 18 heures 40.

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne et autorisation au maire de signer les contrats

Le conseil, à l'unanimité,

- valide l'adhésion de la commune de Paron au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 89 ;
- accepte la proposition présentée par DEXIA SOFCAP, représentant la Caisse Nationale de Prévoyance, pour les risques suivants :

Personnel CNRACL

- Décès : 0,20 %
 - Accident du travail : 0,80 %
- autorise le maire à signer les convention subséquentes.

BUDGET DE L'EAU – Décision modificative n° 3 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – Décision modificative n° 2

Le conseil, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives suivantes sur les budgets de l'eau et de l'assainissement :

SERVICE DES EAUX – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Fonctionnement

Article	Intitulé	Fonction	Centre de coût	Dépenses		Recettes	
				Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
6063	Fournitures d'entretien et pt équipt	020	AG		7 307,66		
6718	Autres charges except s/ op gestion	020	AG	7 307,66			
				7 307,66	7 307,66		
				0,00			
						0,00	

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Fonctionnement

Article	Intitulé	Fonction	Centre de coût	Dépenses		Recettes	
				Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
618	Etudes et recherche	020	AG		9 190,00		
6718	Autres charges except s/ op gestion	020	AG	9 190,00	0,00		
70611	Redevance d'assaint collectif	020	AG			49 023,00	
628	Divers – Reversement CCS	020	AG	48 403,00			
706129	Redev mod réseaux de collecte	020	AG	620,00			
				58 213,00	9 190,00	49 023,00	0,00
				49 023,00		49 023,00	
						0,00	

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – Modification du montant de la redevance intercommunale pour la collecte et le traitement des eaux usées

La part intercommunale de la redevance d'assainissement perçue par la Communauté de Communes du Sénonais devant subir une majoration de 0,15 € en mars 2012, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer l'augmentation correspondante.

BUDGET PRINCIPAL – Admission en non-valeur d'un produit irrécouvrable

Le conseil, à l'unanimité, prononce l'allocation en non-valeur de redevances de cantine impayées sur l'exercice 2006 pour un montant de 210,50 €.

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE – Acquisition d'un logiciel – Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Yonne

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention d'objectifs et de financement à passer avec la CAF de l'Yonne relative à l'octroi d'une aide financière à l'investissement sur fonds FACEJ 3 – forfait informatique pour l'acquisition d'un logiciel informatique destiné au Centre de la Petite Enfance.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – PARENTS HIRONDELLE – Renouvellement de la convention d'adhésion

Le conseil, à l'unanimité,

- adopte la convention relative aux modalités techniques et au financement du relais assistantes maternelles – parents Hironnelle ;

- autorise le maire à la signer

A 18 heures 55, Monsieur le Maire procède à une suspension de séance au moment de l'arrivée de Monsieur Laurent ASTRUC, Commissaire de Police. Il le remercie d'avoir accepté de présenter le bilan annuel d'activité du commissariat de Sens sur le territoire de Paron.

Monsieur ASTRUC précise qu'outre sa fonction de commissaire de police, il est également directeur adjoint de la circonscription départementale de sécurité publique.

En préambule, Monsieur le Commissaire spécifie que les faits relevant de délinquance générale sur Paron sont en baisse de 53 % par rapport à l'année 2010. Sur les onze premiers mois de l'année 2011, 131 faits ont été constatés à Paron. Il indique que la notion de délinquance générale recouvre trois agrégats distincts :

- 1) Les atteintes à l'intégrité physique en diminution de 33 % (14 faits). Plus particulièrement, les coups et blessures volontaires sont en baisse de 43 % alors que les mauvais traitements et violences faites aux enfants diminuent de 71 %. Il relève que le traitement de ce type de délit est particulièrement performant dans la région sénonaise du fait de l'éviction systématique de la personne violente par le biais de conventions mises en œuvre avec le procureur et de l'attention accordée aux victimes.
- 2) Les infractions économiques et financières en diminution de 93 % (10 faits). Monsieur le Commissaire explique ce résultat par le faible volume des faits constatés relevant de cet agrégat tels que les escroqueries et les abus de confiance.
- 3) Les atteintes aux biens en diminution de 3 % (94 faits) malgré une vague de cambriolages constatée récemment (5 faits sur les deux derniers mois). Les malfaiteurs ciblent essentiellement les résidences secondaires, les garages et les commerces et délaissent sensiblement les habitations principales. Monsieur le Commissaire souligne qu'un dispositif dissuasif important est mis en place et que la surveillance est assurée par des fonctionnaires de police en civil. S'agissant des dégradations, une augmentation de 18 % des faits est constatée. Les actes de vandalisme sont surtout perpétrés sur des véhicules. Cinq incendies volontaires ont également été enregistrés. Enfin, du fait de l'expansion de la commune, la présence de chantiers occasionne des vols de câbles ou d'outillage.

Départ de Monsieur NEVES à 19 h 30.

Monsieur le Commissaire spécifie qu'une patrouille en civil est présente en permanence sur le territoire communal et que le délai moyen d'intervention s'établit à 4 m 10 s le jour et à 2 m 30 la nuit.

Faisant référence à l'agression traumatisante dont un couple a été victime dernièrement, Monsieur VERGNOLLES déclare que la mise en œuvre d'une surveillance renforcée est de nature à rassurer les administrés.

Pour sa part, Monsieur le Commissaire considère que la vigilance et la solidarité constituent des moyens de prévention efficaces et incite chacun à signaler au commissariat tout fait ou comportement anormal.

Interrogé sur les délits liés aux stupéfiants, Monsieur ASTRUC reconnaît que des infractions liées à la consommation de substances illicites ont été constatées mais précise qu'il n'existe pas de trafic stricto sensu.

Pour conclure, Monsieur le Commissaire estime que Paron est une ville très sûre. Il quitte la salle du conseil à 20 h après avoir remercié les membres du conseil municipal pour l'accueil et l'attention qui lui ont été réservés.

Monsieur le Maire annonce la reprise des débats et Madame PERRICHON remplace Monsieur NEVES en tant que secrétaire de séance.

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE – Modification des tarifs et convention avec le Centre Départemental de Gestion des Enseignants Musiciens et Danseurs

Compte tenu de la crise financière que traverse le Centre de Gestion des Enseignants Musiciens et Danseurs et qui a conduit à une augmentation du coût de l'heure-année de 6 % entre septembre et décembre 2011 et de 5 % à compter de janvier 2012, le conseil, à l'unanimité,

- adopte une augmentation des tarifs de l'école de musique et de danse de 5 % à partir du 1er janvier 2012 ;
- autorise le maire à signer la convention avec le CDGEMD pour la période allant de septembre à décembre 2011, pour un montant de 45 805 €.

CENTRE DE LOISIRS – Construction – Autorisation au maire de signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Yonne

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention d'objectifs et de financement résultant de l'attribution d'une aide financière à l'investissement sur fonds propres dans le cadre de la construction du centre de loisirs.

CONVENTION DE RACCORDEMENT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SÉNONAIS

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention relative au raccordement et au traitement des eaux usées domestiques de Paron par la Communauté de Communes du Sénonais.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – Créations et suppressions d'emplois au 01/01/2012

Le conseil, à l'unanimité, décide

- de créer
 - un emploi d'adjoint technique de 1e classe
 - deux emplois d'éducateur principal de 2e classe des APS
 - un emploi d'agent de maîtrise principal
 - un emploi de chef de service de police municipale 1e classe
 - un emploi de rédacteur chef
- de supprimer
 - un emploi d'adjoint technique de 2e classe
 - deux emplois d'éducateur des APS
 - un emploi d'agent de maîtrise
 - un emploi de chef de service de police municipale 2e classe
 - un emploi de rédacteur
 - un emploi de rédacteur chef
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence au 1er janvier 2012

RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL – Modalités de calcul des primes et indemnités en cas d'absence

Le conseil, à l'unanimité, décide l'application d'un nouveau dispositif de calcul du régime indemnitaire en cas d'absence :

	Indisponibilité (par année médicale)		
Montant des indemnités et primes	Si absences = ou > à 15 jours	Si absences = ou > à 30 jours	Si absences = ou > à 45 jours
		Indemnités et primes réduites de 25 % sur le traitement suivant	Indemnités et primes réduites de 50 % sur le traitement suivant

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Madame FLIZOT rappelle que les trottoirs de la rue Paul Bert ont fait l'objet d'une réfection. A ce titre, elle déplore le stationnement régulier d'un autocar, d'une part, et la circulation fréquente de poids lourds, d'autre part, sur des segments de trottoirs rénovés de la voie.

Madame FAHRNER appelle l'attention de Monsieur le Maire sur l'éclairage insuffisant des terrains de football. En effet, le club recensant 300 licenciés, tous les joueurs ne peuvent s'entraîner dans des conditions satisfaisantes. A cet égard, Monsieur le Maire souligne que 95 % des frais liés aux activités du PSCM (Paron Saint-Clément Maillot Football) sont supportés par la commune de Paron. Néanmoins, il ajoute qu'un devis relatif à l'installation d'un dispositif d'éclairage doit lui être communiqué dans les prochains jours.

Pour sa part, Madame DURAND-VIEL indique que les colis de Noël offerts aux anciens seront distribués mercredi 14 décembre et invite les conseillers municipaux souhaitant y participer à prendre contact avec Laëtitia BONNIN au CCAS.

Répondant à une question posée par Monsieur TIBY, Monsieur le Maire annonce que la collecte des ordures ménagères deviendra hebdomadaire lorsque le tri sélectif sera mis en œuvre.

A l'issue une présentation rapide des nouveaux sites internet de la commune (www.paron.fr) et de la médiathèque municipale (mediathèque.paron.fr), Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur JACQUES, adjoint chargé de la culture et de la communication, et au personnel communal pour le soin apporté à la conception de ces nouveaux outils de communication. Par ailleurs, il annonce le lancement d'un plan de passage au haut débit à partir de 2012, à l'initiative notamment de la Communauté de Communes du Sénonais.

Enfin, Monsieur TIBY déplore la qualité médiocre des images depuis le passage à la TNT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

Fait à Paron, le 12 décembre 2011.

Les Secrétaires,

Le Président,

si gnaé

si gnaé

Francisco NEVES - Nathalie PERRICHON

Bernard CHATOUX